

# CHARTRE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

## AOC COSTIÈRES DE NÎMES

JUILLET 2007



Direction régionale de l'environnement  
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Atelier Territoires et Paysages - 2007





## LA CHARTE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'AOC COSTIÈRES DE NÎMES

### Un défi innovant pour accompagner les mutations du monde agricole

Exprimer différemment notre viticulture, faire découvrir nos vins par une dégustation de nos paysages, préserver le vignoble garant de notre cadre de vie, valoriser le patrimoine viticole hérité depuis l'époque romaine... Tels ont été les premiers arguments que l'appellation des Costières de Nîmes, en partenariat avec Nîmes Métropole et la DIREN Languedoc-Roussillon, a souhaité défendre de manière innovante à travers la réalisation d'une Charte paysagère et environnementale.

Avec vous, signataires de la Charte, nous avons dépassé nos premiers objectifs et notre échelle d'intervention. En tant que Syndicat d'appellation, nous sommes aujourd'hui associés à vos côtés pour travailler ensemble à faire des paysages viticoles un levier économique, à affronter ensemble les défis d'un monde agricole en mutation, à gérer de manière concertée les processus d'aménagement de nos terroirs, à maintenir le caractère identitaire de notre région viticole entre Camargue et Garrigue.

La Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes est une première étape de reconnaissance commune du patrimoine viticole et du savoir-faire vigneron. Nous travaillons actuellement à la réalisation d'actions concrètes : prise en compte des terroirs viticoles dans les documents d'urbanisme, renforcement du réseau d'accueil et de découverte du vignoble, utilisation de matériaux locaux durables afin de porter un regard différent sur nos paysages et notre environnement quotidien. Ces premières pierres sont les points de départ d'un réseau nouveau à développer au sein de notre appellation, et au-delà avec d'autres vignobles, vers d'autres paysages.

BERNARD ANGELRAS  
Président de l'AOC Costières de Nîmes

### UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis sa création, Nîmes Métropole, sous la houlette d'Yves Maurin, Vice-Président délégué à l'Environnement et de Vincent Allier, Vice-Président délégué aux Paysages Garrigue et Costières, agit en faveur de l'environnement en intervenant notamment sur le paysage, avec l'édition d'un Atlas Photographique des Paysages ; véritable carte d'identité paysagère, cet ouvrage montre toute la diversité et la valeur de ce patrimoine naturel. Le préserver, conforter son identité est un enjeu primordial pour l'avenir. Aussi, la Charte Paysagère des Costières de Nîmes, dans la continuité des actions déjà engagées, devra garantir un aménagement harmonieux et respectueux du territoire, tout en valorisant l'activité agricole par le tourisme et la communication.

En effet, dans l'agglomération, nous tenons à notre agriculture ; elle est une composante importante de notre patrimoine identitaire et est " porteuse " d'un art de vivre qui a des retombées économiques importantes.

A ce titre, la signature officielle de la Charte des Costières, véritable contractualisation avec les principaux acteurs de l'aménagement du territoire, est un engagement fort de Nîmes Métropole en faveur de l'environnement, de sa protection et valorisation, véritable démarche de Développement Durable.

JEAN-PAUL FOURNIER  
Président de la Communauté d'agglomération  
Nîmes Métropole  
Maire de Nîmes

BERNARD ANGELRAS  
Président de l'appellation Costières de Nîmes



JEAN-PAUL FOURNIER  
Président de la Communauté d'agglomération  
Nîmes Métropole  
Maire de Nîmes

# LES 24

COMMUNES de l'appellation :

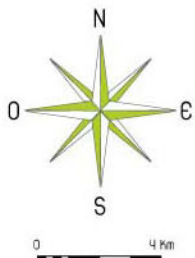
- AUBORD
- BEAUCAIRE
- BEAUVOISIN
- BELLEGARDE
- BERNIS
- BEZOUCE
- BOUILLARGUES
- CAISSARGUES
- GARONS
- GENÈRAC
- JONQUIÈRES ST-VINCENT
- LE CAILAR
- LEDONNEN
- MANDUEL
- MILHAUD
- MEYNES
- NIMES
- REDESSAN
- RODILHAN
- SAINT-GILLES
- SERNHAC
- UCHAUD
- VAUVERT
- VESTRIC-et-CANDIAC

## L'AOC Costières de Nîmes : UN TERRITOIRE ENTRE GARRIGUE ET CAMARQUE

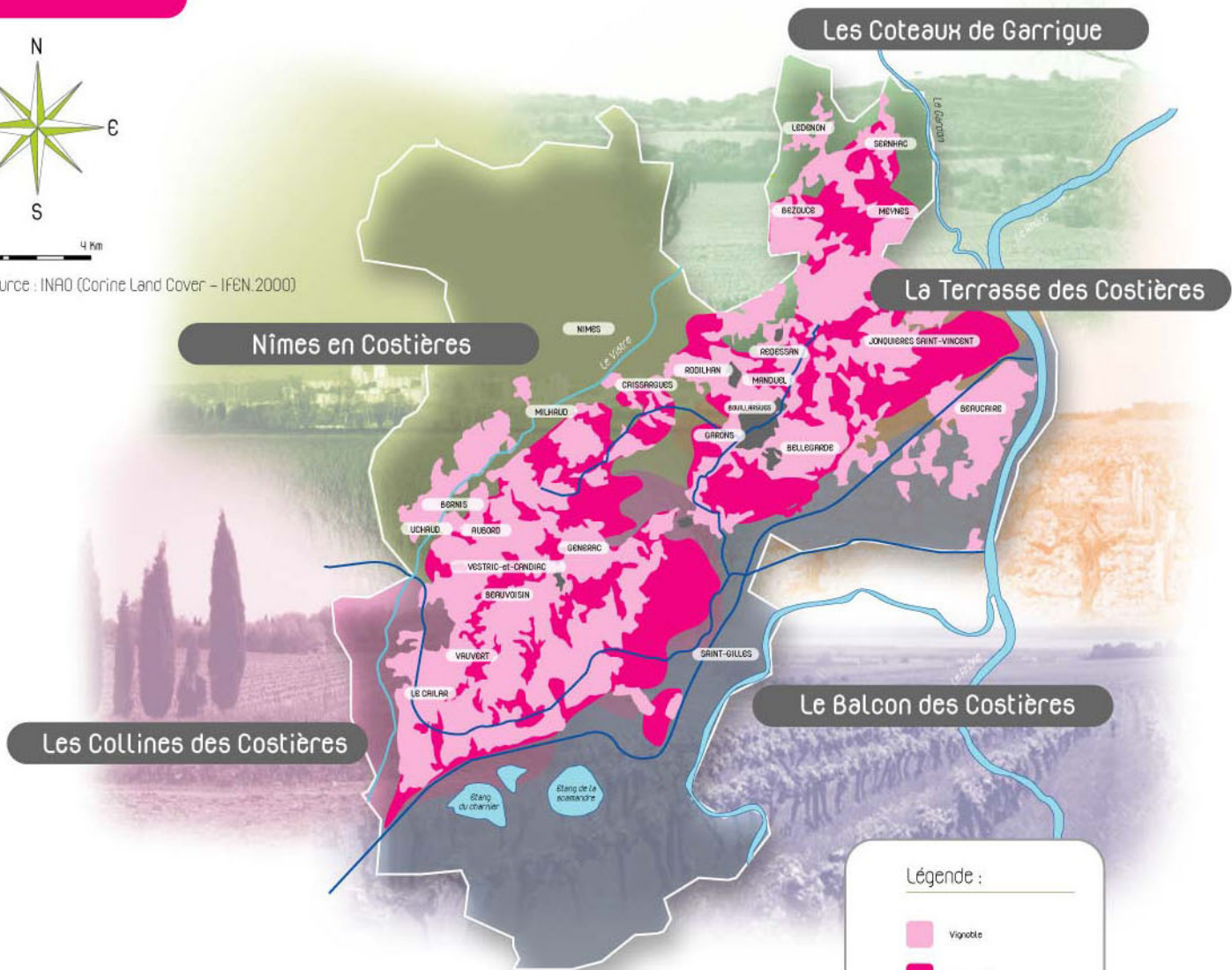
LES COSTIÈRES DE NÎMES OFFRENT UNE PALETTE DE PAYSAGES. LES VIGNES CÔTOIENT GARRIGUE ET VERGERS, S'ÉTENDENT À PERTE DE VUE OU SONT CLOISONNÉES PAR DES HAÏES. ELLES COMPOSENT UNE MOSAÏQUE CHANGEANTE, VÉRITABLE ATOUT DE COMMUNICATION POUR L'IDENTITÉ DU TERROIR ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.



LES 5 UNITÉS PAYSAGÈRES



Source : INAO (Corine Land Cover - IFEN, 2000)



**Légende :**

- Vignoble
- Zone AOC
- Communes AOC
- Canaux d'irrigation
- Cours d'eau principaux

- ➔ Superficie totale des communes : 86.291 ha
- ➔ Superficie plantée en vigne en 2000 : 13.202 ha



# IDENTIFICATION DES POTENTIELS PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL AOC COSTIÈRES DE NÎMES



Département du Gard



AOC Costières de Nîmes

## Légende :

Zones AOC	Zones hors AOC
	Potentiels paysager et environnemental forts : Terroirs d'excellence
	Potentiels paysager et environnemental en mutation : Terroirs sous influence urbaine
	Potentiels paysager et environnemental moindres : Terroirs urbanisés
	Commune AOC Costières de Nîmes
	Hameau
	Bâti
	Autoroute
	Route nationale
	Voie ferrée
	Projet de Ligne à Grande Vitesse
	Cours d'eau
	Canal d'irrigation

Atelier Territoires et Paysages  
Juin 2006

## Terroirs d'excellence hors AOC

- Une vitrine paysagère au-delà de l'AOC
- Image méditerranéenne : diversité agricole (vigne, verger, olivier) sur fond de garrigue
- Cœur de village traditionnel groupé, dominé par son château
- Capitelles et murets de pierre sèche : petit patrimoine bâti qui témoigne des anciennes structures agraires
- Un potentiel d'extension pour l'appellation
- Nombreux îlots viticoles AOC séparés les uns des autres par des vignes non AOC
- Un patrimoine naturel à forte valeur paysagère et environnementale
- Végétation de garrigue : réservoir faunistique et floristique
- Grande diversité des espèces
- Vulnérabilité risque incendie
- Un patrimoine agricole identitaire favorable à l'Outarde canepetière
- Espaces ouverts : mixité vignes / vergers
- Atout environnemental à des fins de communication vitivinicole
- Un vignoble porte d'entrée pour l'appellation
- Première image de l'appellation pour les arrivants
- Zone stratégique de communication



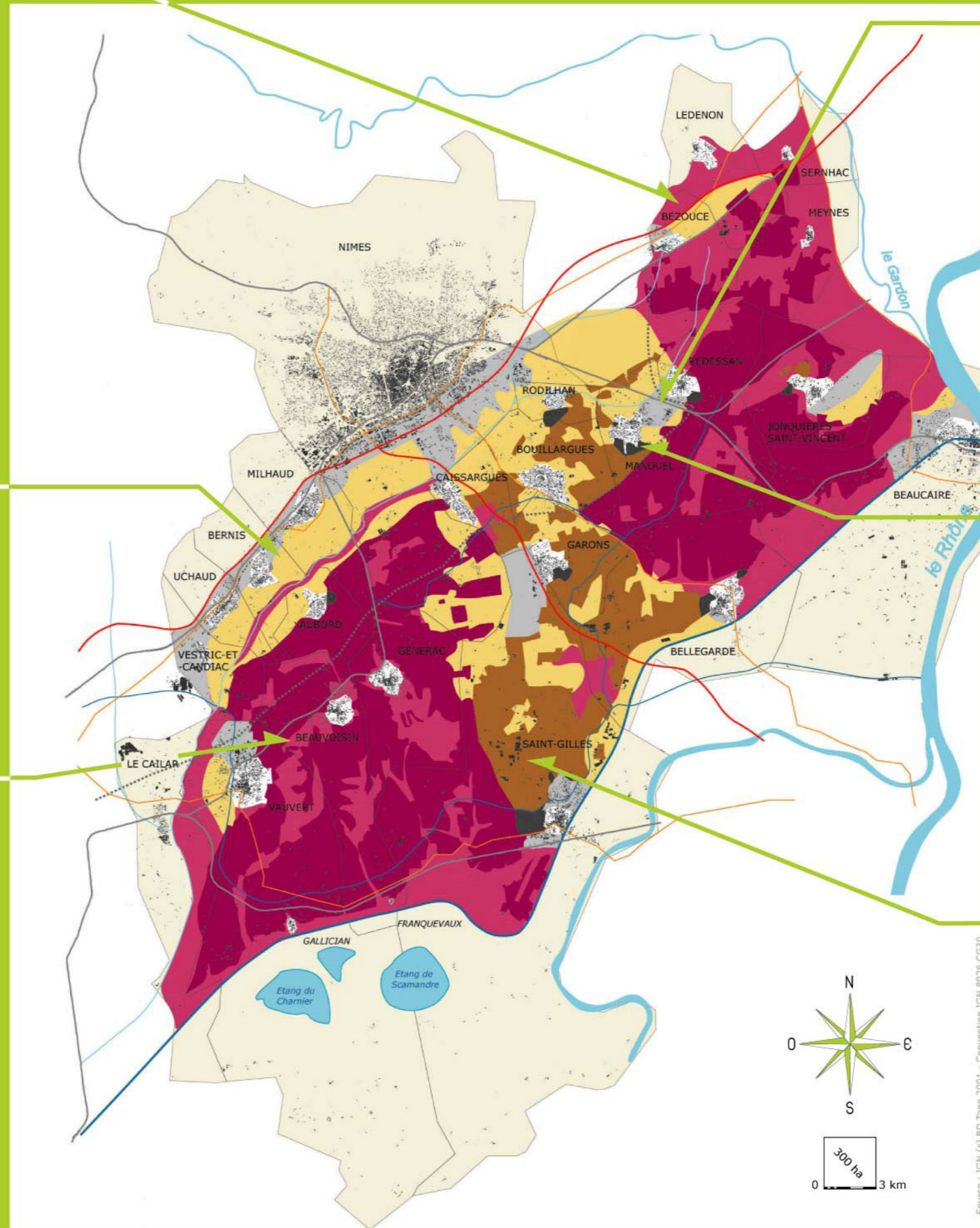
## Terroirs hors AOC sous influence urbaine

- Une agriculture périurbaine
- Espace de transition
- Espace de loisirs
- Fragmentation du paysage par la multiplication des infrastructures
- Milieu naturel résiduel
- Rôle de poumon vert



## Terroirs d'excellence en AOC

- Des milieux naturels reconnus
- Réservoirs faunistique et floristique, richesse inventoriée (ZNIEFF)
- Dimension naturelle du paysage viticole
- Des expressions paysagères et environnementales attractives
- Des bois écrans pour le vignoble
- Un patrimoine paysager lié à l'activité agricole
- Des axes de découverte emblématiques des Costières
- Un équilibre vignes / bois
- Limite floue susceptible de fluctuer en fonction des mises en culture (défrichement) ou au contraire des abandons



## Terroirs urbanisés hors AOC

- Une perte de vocation des terroirs agricoles
- Zone en mutation par progression de l'habitat individuel : paysage confus
- Un développement urbain en dehors de l'AOC
- Mitage
- Influence de la nouvelle LGV (zone de raccordement)



## Terroirs AOC urbanisés

- Une agriculture AOC gagnée par l'urbanisation
- Amputation irréversible du potentiel de production
- Homogénéisation des formes urbaines, surtout en entrées de village
- Une banalisation des franges urbaines
- Reproduction à l'identique des formes urbaines en périphérie des villages qui "gomme" la notion de lieu



## Terroirs AOC sous influence urbaine

- Un potentiel hydraulique en manque d'agriculture
- Nombreux canaux d'irrigation qui renforcent les atouts naturels du terroir
- Terroir à dominante arboricole, identité de la mixité agricole des Costières
- Des terres à forte valeur agronomique (sol, géologie, climat...)



CARTE RECONNUE ET INTÉGRÉE DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION TERRITORIALE (SCoT Sud Gard - projet d'AGGLOMÉRATION DE NÎMES METROPOLE...)

Source : IGN (c) BD Topo 2001 - Convention IGN 8926 CG30



# L'ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES...

## LA CHARTE A POUR OBJECTIFS DE :

- PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET LA BIODIVERSITÉ ;
- GÉRER L'IDENTITÉ RURALE ET AGRICOLE DU TERRITOIRE ;
- VALORISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE PAR LE TOURISME ET LA COMMUNICATION ;

## PARCE QUE LA VITICULTURE D'APPELLATION

- REPOSE SUR UNE AIRE GÉOGRAPHIQUE STRICTE QUI FAIT LA TYPICITÉ DE SA PRODUCTION ;
- NE PEUT ÊTRE DÉLOCALISÉE ;
- EST PORTEUSE DE VALEUR AJOUTÉE SUR LE TERRITOIRE ;

## PARCE QUE L'AGRICULTURE

- EST " PORTEUSE " D'UN ART DE VIVRE QUI A DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES FORTES ;
- EST UN PATRIMOINE IDENTITAIRE DES COMMUNES DES COSTIÈRES ;
- PARTICIPE AU FONCTIONNEMENT ET À L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE ;
- CONNAÎT AUJOURD'HUI UNE CRISE ÉCONOMIQUE GRAVE QUI ACCROÎT LA SPÉCULATION FONCIÈRE SOUVENT À L'ORIGINE D'UNE BANALISATION DU TERRITOIRE ;

## PARCE QUE LE PAYSAGE

- EST LE CADRE DE VIE ;
- EST UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ;
- EST L'AFFAIRE DE TOUS ;
- RÉSULTE D'UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE ;

## PARCE QUE L'ENVIRONNEMENT

- EST LE PRINCIPAL GARANT D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES ;
- PARTICIPE À LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES TERRITOIRES AUX RISQUES NATURELS ET À LA PERTE DE BIODIVERSITÉ ;

Les signataires de la charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes s'engagent à :

- ➔ **Valoriser l'image des produits d'AOC**, en gérant l'évolution des aires de production et en communiquant sur la qualité des savoir-faire et des terroirs ;
- ➔ **Gérer le cadre de vie** avec la volonté de faire du paysage un outil de développement et d'amélioration du territoire ;
- ➔ **Préserver les ressources naturelles**, en maintenant une diversité faunistique et floristique et en agissant pour limiter les risques naturels.





## Contenu :

---

Ce Cd-rom interactif vous permet de prendre connaissance des travaux réalisés en amont de la Charte. Vous y trouverez le diagnostic paysager et environnemental de l'AOC Costières de Nîmes, la carte des zones de potentiels paysager et environnemental, les 34 fiches actions, le texte de la Charte, des cartes et des illustrations variées...

Cet outil propose un système de recherche thématique. Chaque document peut être imprimé. Alors laissez-vous guider en fonction de vos besoins.

### INSTALLATION :

- 1- Insérer le Cd-rom dans le lecteur de CD/DVD de votre ordinateur (PC ou Macintosh)
- 2- Le Cd-rom se lance automatiquement
- 3- Naviguer dans le Cd en utilisant les menus interactifs.







# ...34 ACTIONS À METTRE EN OEUVRE

## AXE I : PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET LA BIODIVERSITÉ



.. Utiliser l'activité agricole dans la gestion des risques naturels

- Action 1 : VIGNE COUPURE DE COMBUSTIBLES
- Action 2 : AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE
- Action 3 : CHAMP D'EXPANSION DES CRUES

.. (Ré)exploiter le rôle du végétal

- Action 4 : ENHERBEMENT
- Action 5 : HAIE
- Action 6 : ARBRE REMARQUABLE
- Action 7 : BOIS

.. Optimiser les friches et les jachères

- Action 8 : JACHÈRE FLEURIE
- Action 9 : OUTARDE CANEPETIÈRE
- Action 10 : CULTURE FAUNISTIQUE

## AXE II : GÉRER L'IDENTITÉ RURALE ET AGRICOLE DU TERRITOIRE



.. Accompagner l'activité agricole

- Action 11 : UTILISATION RATIONNELLE DE L'EAU
- Action 12 : AGROFORESTERIE
- Action 13 : PRAIRIE SÈCHE
- Action 14 : CIPAN

.. Protéger les terroirs agricoles

- Action 15 : CARTE DES POTENTIELS PAYSAGER ET ENVIRONNEMENTAL
- Action 16 : VEILLE, PARTENARIAT ET ANIMATION

.. Affirmer l'identité rurale

- Action 17 : ZONE D'INTERFACE
- Action 18 : RÉSEAU AÉRIEN
- Action 19 : PETIT PATRIMOINE BÂTI

.. Mettre en valeur l'architecture agricole

- Action 20 : BÂTIMENT EXISTANT
- Action 21 : NOUVEAU BÂTIMENT AGRICOLE

## AXE III : VALORISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE PAR LE TOURISME ET LA COMMUNICATION



.. Communiquer sur les liens territoire/produit/savoir-faire

- Action 22 : DOCUMENT DE PROMOTION
- Action 23 : EXPOSITION
- Action 24 : JOURNÉE ANIMATION

.. Parcourir le vignoble

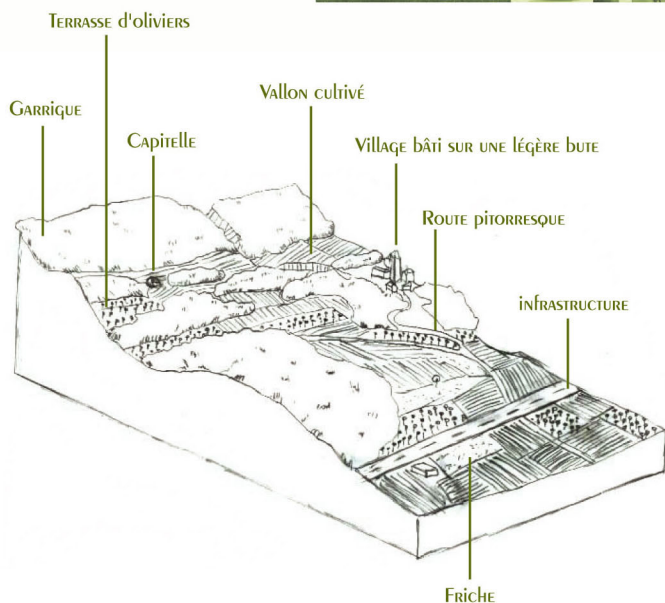
- Action 25 : CHEMIN VIGNERON
- Action 26 : SENTIER D'INTERPRÉTATION
- Action 27 : VÉLOROUTE
- Action 28 : ROUTE DES VINS

.. Accueillir dans le vignoble

- Action 29 : SIGNALÉTIQUE
- Action 30 : ABORD DE CAVE
- Action 31 : RÉSEAU D'ACCUEIL

.. Mettre en scène le vignoble

- Action 32 : ENTRÉE D'APPELLATION
- Action 33 : POINT DE VUE
- Action 34 : VIGNOBLE VITRINE





# Signataires de la charte paysagère et environnementale AOC Costières de Nîmes

**Costières de Nîmes**  
Vignoble de la vallée du Rhône



AOC Costières de Nîmes

**Nîmes Métropole**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION



Nîmes Métropole



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DURABLES

Direction régionale de l'environnement  
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'environnement

AGENCE DE L'EAU  
AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION NIMOISE  
BRL  
CAUE Gard  
CAVES COOPÉRATIVES ET VIGNERONS DE L'AOC  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GARD  
COGARD  
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DU GARD  
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE L'AOC  
COMMUNES DE L'AOC COSTIÈRES DE NÎMES  
CONSEIL GÉNÉRAL DU GARD  
CONSEIL RÉGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON  
DDAF du Gard  
INAO  
ITV FRANCE  
INTER RHÔNE  
LEGTA de Nîmes  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
Office du Tourisme de Nîmes  
ONCFS  
Pays Vidourle CAMARQUE  
Pays d'Accueil Touristique CAMARQUE COSTIÈRES  
Pays GARRIQUES ET COSTIÈRES DE NÎMES  
RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE  
SAFER LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SCoT Sud Gard  
SYNDICAT MIXTE CAMARQUE GARDOISE  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU VISTRE  
SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE ET DE GESTION NAPPE VISTRENQUE

## CONTACTS :

**AOC Costières de Nîmes**  
19, PLACE ARISTIDE BRIAND 30900 Nîmes  
Tél.: +33 (0)4 66 36 96 20  
Fax: +33 (0)4 66 36 96 21  
CONTACT@COSTIÈRES-NÎMES.COM  
WWW.COSTIÈRES-NÎMES.COM

**Atelier Territoires et Paysages**  
LAURENCE FABBRI - CHRISTOPHE REFALO  
9, BOULEVARD GUYNEMER  
30400 VILLENEUVE LES AVIGNON  
Tél.: +33 (0)4.90.94.66.39  
CONTACT@TERRITOIRESETPAYSAGES.FR  
WWW.TERRITOIRESETPAYSAGES.FR

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NÎMES MÉTROPOLE**  
SERVICE ENVIRONNEMENT  
3, RUE DU COLISÉE  
30947 NÎMES CEDEX 9  
Tél.: +33 (0)4 66 02 55 38  
WWW.NÎMES-METROPOLE.FR

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT LANGUEDOC-ROUSSILLON**  
58, AVENUE MAIRIE DE MONTPELLIER  
34965 MONTPELLIER CEDEX 2  
Tél.: +33 (0)4 67 15 41 41  
WWW.LANQUEDOC-ROUSSILLON.ECOLOGIE.GOUV.FR